

Formation DEUX ROUES – Formation 7 heures deux et trois roues

OBJECTIFS / PUBLIC VISE

Devenir un conducteur responsable et conscient des risques routiers.

L'obligation de suivre une formation dépend du fait d'avoir déjà conduit et assuré ou non un 2 ou 3 roues avant 2011.

- . Soit vous possédez le permis B depuis au moins 2 ans et vous pouvez justifier avoir conduit une motocyclette légère ou un scooter à 3 roues au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011, quelle que soit la durée d'assurance : = vous n'avez pas l'obligation de suivre la formation pratique.
- . Soit vous détenez votre permis de conduire de la catégorie B depuis plus de 2 ans mais vous n'avez jamais assuré ou conduit une motocyclette légère ou un scooter à 3 roues au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011. = vous devez suivre la formation pratique.

La formation 125cm3, vous autorise à conduire en France uniquement :

- . Une motocyclette légère d'une cylindrée entre une 50 cm3 et une 125 cm3, dont la puissance n'excède pas 11 kW,
- . Ou un tricycle (scooter à 3 roues) dont la puissance ne dépasse pas 15kW.

FORMATEURS

Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) mention deux roues, ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) Certificat Complémentaire de Spécialisation deux roues.

Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Méthodes et techniques adaptées à la conduite d'un deux roues

VEHICULE

125

EFFECTIFS

1 Elève par véhicule

HORAIRES et DUREE

Sur une journée complète de 7h ou heures fractionnées à la demande de l'élève.

DIPLÔME VISE

Obtenir une attestation de formation permettant la conduite d'une 125.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

2 heures de théorie :

- . analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur
- . appréhender les pièges de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit
- . apprendre à se rendre détectable auprès des autres usagers
- . s'équiper en vêtements protecteurs de qualité
- . se méfier des risques concernant l'adhérence
- . aborder les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les aménagements de la route.

2 heures de pratique hors circulation (« sur plateau ») consacrées à la prise en main du véhicule

- . procéder aux vérifications indispensables
- . démarrer en toute sécurité
- . bien positionner son corps
- . monter et descendre les vitesses
- . anticiper les manœuvres de freinage, d'évitement et s'arrêter
- . bien positionner son regard avant de virer ou de tourner
- . tenir l'équilibre à petite vitesse avec ou sans passager, en ligne droite et en virage

3 heures de pratique en circulation

- . adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation
- . choisir la bonne voie, bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds
- . savoir franchir une intersection, changer de direction et dépasser en toute sécurité en tenant compte du phénomène d'aspiration
- . savoir négocier un virage en toute sécurité

Équipement obligatoire

- . un casque homologué,
- . des gants homologués,
- . un blouson ou une veste à manches longues,
- . un pantalon ou une combinaison,
- . des bottes ou des chaussures montantes

PROGRAMME DETAILLE

PROGRAMME DE FORMATION DE SEPT HEURES POUR LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LÉGÈRES ET DES VÉHICULES DE LA CATÉGORIE L5e PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

Pour chacun des thèmes suivants, le formateur devra insister sur l'importance :

- du respect de la règle ;
- de la prise d'information et de la communication ;
- de la prise de conscience des risques ;
- de l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social...);
- du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables) ;
- du respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon ;
- d'une conduite économique et respectueuse de l'environnement.

Module théorique (deux heures)

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- d'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ;
- d'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple :
 - conduire sous la pluie ;
 - circuler de nuit ;
 - anticiper et détecter les dangers ;
- de connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes ;
- de savoir se rendre détectable ;
- d'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ;
- d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues :
 - connaître les risques concernant l'adhérence : gazoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ;
 - connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

Module hors circulation (deux heures)

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ;
- démarrer et s'arrêter ;
- position de conduite ;
- équilibre et répartition du poids du corps ;
- monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) ;
- savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ;
- appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant)
- importance du regard ;
- tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule :
 - avec et sans passager ;
 - en ligne droite et en virage.

Module en circulation (trois heures)

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- rechercher les indices utiles ;
- adapter sa vitesse aux situations — respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ;
- choisir la voie de circulation ;
- savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent ;
 - se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) ;
 - franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;
 - dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration — accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) ;
 - négocier un virage.